

La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 352-1 à L. 352-9 ;

Vu le code de justice administrative ;

DECIDE

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions de l'article L. 352-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sont désignés pour statuer sur les requêtes d'appel relatives au contentieux des refus d'entrée sur le territoire français au titre de l'asile et des décisions de transfert :

- M. Brice AUVRAY, président de la 7^{ème} chambre ;
- M. Alain BARTHEZ, président de la 5^{ème} chambre ;
- Mme Julienne BONIFACJ, présidente de la 6^{ème} chambre ;
- M. Stéphane CARRERE, président de la 9^{ème} chambre ;
- M. Ivan LUBEN, président de la 1^{ère} chambre ;
- Mme Anne MENASSEYRE, présidente de la 8^{ème} chambre ;
- Mme Sylvie VIDAL, présidente de la 2^{ème} chambre ;
- Mme Hélène VINOT, présidente de chambre ;

- Mme Colombe BORIES, présidente assesseure à la 2^{ème} chambre ;
- Mme Servane BRUSTON, présidente assesseure à la 4^{ème} chambre ;
- M. Philippe DELAGE, président assesseur à la 5^{ème} chambre ;
- M. Stéphane DIEMERT, président assesseur à la 1^{ère} chambre ;
- M. Rudolph d'HAËM, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- Mme Perrine HAMON, présidente assesseure à la 7^{ème} chambre ;
- Mme Marianne JULLIARD, présidente assesseure à la 3^{ème} chambre ;
- M. Olivier LEMAIRE, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- M. Jean-Christophe NIOLLET, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- M. Jean-Eric SOYEZ, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidente assesseure à la 8^{ème} chambre.

Article 2 : Les présentes désignations, qui prendront effet le 1^{er} septembre 2024, abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 30 août 2024

Signé Pascale FOMBEUR